



DÉFENSE

DROITS DES FEMMES

230 ans
d'aventure
humaine

1791

**La femme naît libre
et demeure égale à l'homme en droits**
(déclaration du droit de la femme
et de la citoyenne)

1804

Le code civil Napoléon :
La femme doit obéissance à son mari

1907

**Les femmes mariées
peuvent disposer
librement de leur
salaire**

1909

**Le congé de maternité devient
un droit mais sans salaire**

1944

**Les femmes
obtiennent le droit
de vote et d'éligibilité**

1946

La loi garantit à la femme dans
tous les domaines des droits
égaux à ceux des hommes

1960

Création du planning
familial

1965

Le régime légal de mariage : **les femmes
peuvent gérer leurs biens propres et
travailler sans l'autorisation de leur mari**

1985

**Égalité des époux dans
les régimes matrimoniaux
et des parents dans la gestion
des biens des enfants mineurs**

1982

Création de la journée
des droits des femmes

1975

Loi Veil

1973

La femme peut
transmettre
sa nationalité
à son enfant légitime
ou naturel

1972

La mère peut contester
la paternité du mari

1971

Décret autorisant
la contraception

1970

**L'autorité parentale
devient conjointe**

Quota de 40% de femmes à
la direction de grandes entreprises

**Accord relatif à l'égalité
professionnelle dans la fonction
publique** (2020 : La CFDT a signé
la charte égalité professionnelle
au MinArm)

La CFDT obtient 28 jours de congé
paternité pour aider leur conjointe

2021

2020

Loi visant à protéger
les victimes de violences
conjugales

2018

Création
de l'infraction d'outrage
sexiste

2012

Obligation pour
les entreprises de mettre
un dispositif d'égalité
professionnelle entre
les femmes
et les hommes
(principe posé en 1983)

2004

Création de la haute autorité
de lutte contre les discriminations
et pour l'égalité

2002

Possibilité de donner
le nom de la mère ou
des deux époux à l'enfant

2019

**La CFDT fait inscrire
dans la loi l'égalité
professionnelle dans
la fonction publique**



DÉFENSE

**REJOIGNEZ-
NOUS !**

CFDT.FR



**2 traits
pour
l'égalité**

CFDT.FR